

**Règlement du concours d'entrée
Critères d'évaluation des épreuves du concours d'entrée
Calendrier du concours d'entrée Parcoursup 2026**

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

Règlement du concours d'entrée

MODALITÉS ET ORGANISATION DU CONCOURS D'ENTRÉE	3
Conditions pour s'inscrire en 1ère année	3
Modalités d'inscription au concours d'entrée	3
Droits d'inscription au concours d'entrée	3
Convocation	4
Résultats	4
Pour les non-bachelier·ères	4
Pour les candidat·es étrangèr·es	4
Renseignements	5
PRÉREQUIS DU CONCOURS D'ENTREE	5
Prérequis nationaux des Écoles Supérieures d'Art	5
Prérequis de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes	5
 ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE	 6
PHASE D'ADMISSIBILITÉ	6
Composition du dossier de candidature	7
Critères d'évaluation du jury	7
Commission d'harmonisation	8
Envoi des convocations aux candidat·es sélectionné·es	8
PHASE D'ADMISSION	8
Épreuve plastique	8
Entretien	9
Critères d'évaluation du jury	9
 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'ÉSBAN	 10
 OUTIL D'AIDE AUX CANDIDAT·ES POUR LE CONCOURS D'ENTREE 2026	 11

MODALITÉS ET ORGANISATION DU CONCOURS D'ENTRÉE

Vu l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, dans sa version consolidée au 20 juillet 2018, présenté et approuvé par le Conseil d'Orientation Pédagogique et de la Vie Étudiante de l'éaban le 1er décembre 2021,

Vu les modalités de la procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur Parcoursup,

Conditions pour s'inscrire en 1ère année

- ✓ Être titulaire du baccalauréat
- ✓ Être titulaire d'un titre équivalent au baccalauréat, français ou étranger
- ✓ Satisfaire aux épreuves du concours d'entrée
- ✓ Avoir 18 ans minimum dans l'année d'inscription

Modalités d'inscription au concours d'entrée

L'inscription se fait exclusivement sur Parcoursup, les candidat·es doivent inscrire l'éaban parmi leurs vœux avant la fin de la phase de formulation des vœux.

L'éaban effectue une pré-sélection uniquement sur l'épreuve d'admissibilité composée de l'évaluation du dossier de travaux personnels et de la note d'intention et de parcours. Le dossier scolaire n'est pas pris en compte pour cette première phase d'admissibilité.

Droits d'inscription au concours d'entrée

Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée est fixé à 40 euros.

- **Modalités de règlement** : Le paiement s'effectue exclusivement en ligne par carte bancaire. Le règlement s'effectue sur la plateforme de dépôt de l'éaban au moment du dépôt du dossier de candidature. Le lien de la plateforme est accessible via la plateforme Parcoursup (rubrique : *Modalités de candidature / Épreuve écrite et/ou orale* et à la partie *Épreuves du concours d'entrée* de ce document).
- **Date limite** : Le règlement doit être validé impérativement avant le 1er avril 2026, à 23h59.
- **Validation de la candidature** : Le paiement constitue la dernière étape du formulaire d'inscription. Un dossier de candidature dont les droits d'inscription n'ont pas été acquittés ne sera pas examiné par le jury de la phase d'admissibilité.
- **Remboursement** : Une fois l'inscription enregistrée, aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être effectué, quel que soit le motif ou l'issue du concours (non-admissibilité ou non-admission).

Convocation

La convocation aux épreuves d'admission à distance est envoyée par voie numérique à tous·tes les inscrit·es à l'adresse électronique indiquée par le·la candidat·e lors de son inscription sur la plateforme de dépôt des dossiers.

Il appartient à chaque candidat·e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire.

Il appartient à chaque candidat·es de contacter le service de la scolarité, une fois ces vérifications effectuées, en cas de non réception.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone) et/ou d'annulation de la participation du ou de la candidat·e au concours d'entrée doit être signalés au plus tôt au service de la scolarité à réception de la convocation à l'adresse : scolarite@esba-nimes.fr

Résultats

Les résultats du concours d'entrée sont communiqués exclusivement sur Parcoursup. Il appartient à chaque candidat·e d'en prendre connaissance. Aucun résultat ne sera donné par téléphone. Les résultats au concours d'entrée sont valables uniquement pour la rentrée de la même année.

Pour les non-bachelier·ères

Des dérogations pour présenter le concours d'entrée peuvent être demandées par des candidat·es justifiant d'un niveau de fin d'études secondaires. La décision est prise par la direction de l'établissement après avis de la commission de recevabilité. Le·la candidat·e ne doit pas s'inscrire sur Parcoursup mais déposer un dossier de travaux personnels et une note d'intention et de parcours sur la plateforme de dépôt des candidatures de l'éaban.

Pour en faire la demande, le·la candidat·e doit se signaler auprès du service des Études : scolarite@esba-nimes.fr

Le·la candidat·e intègre le cadre du règlement du concours d'entrée une fois son dossier de candidature déposé et les frais d'inscription au concours réglés sur la plateforme de dépôt. Il·elle suivra le même parcours de candidature et les mêmes épreuves que les candidat·es de la procédure Parcoursup.

Pour les candidat·es étrangèr·es

Les candidat·e·s de nationalité étrangère doivent s'inscrire sur Parcoursup. Si ils·elles sont issu·es d'un État où le français n'est pas la langue officielle, ils·elles doivent obligatoirement fournir en plus, au moment de l'inscription administrative :

- ✓ La traduction certifiée par un organisme agréé de leur diplôme attestant d'un diplôme équivalent au baccalauréat
 - ✓ L'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une certification équivalente (TCF...)
- Ce document sera obligatoire pour l'inscription administratif et devra être impérativement transmis avant la rentrée.*

En l'absence de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être prise en compte. Le niveau de maîtrise du français est également apprécié par le jury lors de l'oral du concours d'entrée.

Renseignements

Consulter le guide des études et le catalogue de cours en ligne sur : esba-nimes.fr

Service des Études : scolarite@esba-nimes.fr

Pour les candidat·es étranger·ères : international@esba-nimes.fr

PRÉREQUIS DU CONCOURS D'ENTREE**Prérequis nationaux des Écoles Supérieures d'Art**

La formation qui mène au Diplôme National d'Art – diplôme qui confère le grade de Licence – dispensée par les écoles supérieures d'art et design, est ouverte à tous·tes, quel que soit le Baccalauréat ou la formation d'origine.

Elle repose sur des enseignements artistiques, techniques et théoriques. Les compétences requises afin de favoriser la réussite de l'étudiant sont :

- posséder une grande ouverture d'esprit, de la curiosité et une forte motivation
- avoir une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau
- souhaiter découvrir la création contemporaine, en particulier dans les champs des arts plastiques, du design, de l'architecture, du cinéma...
- avoir de l'imagination, l'envie d'expérimenter et un goût pour la conception
- s'intéresser aux formes de fabrication, aux matériaux, aux médias
- souhaiter s'investir dans le monde actuel en créant des formes, des images et des objets en lien avec des questions contemporaines
- posséder une aptitude à travailler de manière autonome et avec les autres
- avoir une connaissance des bases de la langue française et faire preuve de capacités d'expression dans au moins une langue étrangère.

Prérequis de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes

- l'exercice d'une pratique plastique personnelle qui se traduit notamment par la tenue de carnets de recherches, la réalisation de croquis, la prise de notes, faisant état de la motivation à initier une démarche personnelle
- en ce sens, le suivi de cours en lycée, mais aussi les ateliers et cours hors du cadre scolaire sont particulièrement indiqués
- une pratique personnelle qui fait preuve de diversité des champs d'expression : dessin, peinture, photo... mais aussi : son, écriture, vidéo... est la bienvenue

Le·la candidat·e doit également faire preuve :

- de curiosité pour la diversité des techniques, des supports et des connaissances
- d'une envie pour l'expérimentation et la pratique d'atelier
- d'un goût pour la transmission et le partage de ses intentions,
- d'une attention à promouvoir l'égalité et la diversité,
- d'un intérêt pour le monde et les sociétés contemporaines, comme pour la création actuelle,
- d'une fréquentation des lieux artistiques et culturels : musées, salles de concerts, théâtres, cinémas, centres d'art, bibliothèques, et de disciplines : architecture, danse...

Une année en classe préparatoire n'est pas obligatoire pour réussir le concours d'entrée de l'ésban. Elle peut cependant permettre de réfléchir à son orientation et de se constituer un dossier en étant accompagné·e. Le·la candidat·e peut s'informer sur le site des classes préparatoires publiques en se rendant sur le site : appea.fr.

ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE

Le concours d'entrée à l'ésban a lieu tous les ans à distance et est accessible à tous·tes les candidat·es inscrit·es sur Parcoursup (et hors Parcoursup pour les candidat·es non-bachelier·ères ou en reprise d'études ayant obtenu une dérogation).

Le contenu de ses épreuves est conçu par des enseignant·es de l'école et validé par la direction de l'établissement.

Le concours comprend des épreuves obligatoires (un dossier de travaux personnels artistiques, une épreuve écrite, une épreuve plastique et un entretien avec des membres du jury) qui sont articulées de la manière suivante :

Accès la plateforme interne de l'ésban : <https://scolarite.esba-nimes.fr/selection>

Phase d'admissibilité (dépôt du dossier de candidature) :

- 1. Dépôt du dossier de travaux personnels**
- 2. Dépôt de la note d'intention et de parcours**

À l'issue de cette phase, les candidat·es admissibles reçoivent une convocation avec les sujets de l'épreuve plastique.

Phase d'admission :

- 3. Réalisation d'un travail plastique**
- 4. Entretien oral**

PHASE D'ADMISSIBILITÉ

Dans un premier temps, un dossier de candidature doit être déposé sur la plateforme de l'ésban (via le lien accessible sur Parcoursup). Ce dossier constitue la base de l'évaluation du jury pour l'admissibilité.

Seront étudiés par le jury de présélection de l'ésban seulement les dossiers des candidat·es qui :

- ✓ auront formulé (jusqu'au 14 mars - 23h59) et confirmé leur voeu (jusqu'au 1er avril - 23h59) sur Parcoursup ;
- ✓ auront déposé leur dossier de candidature pour la phase d'admissibilité sur la plateforme de dépôt de l'ésban (jusqu'au 14 mars - 23h59) ;
- ✓ se seront acquitté·es du règlement des frais de dossier de 40€ avant le 1er avril 2026 à 23h59 sur la plateforme de dépôt de l'ésban.

Composition du dossier de candidature

Le dossier doit impérativement comporter les éléments suivants, chacun des deux documents devra faire l'objet d'un dépôt sur la plateforme de l'éaban en format .pdf :

Un dossier de travaux personnels artistiques (5 Mo max.) :

- ▷ La page de garde du dossier devra comporter le Nom et le Prénom.
- ▷ Un minimum de 7 travaux est attendu. Cette sélection devra être représentative du travail du·de la candidat·e. Il est recommandé de placer entre 7 et 15 travaux.
- ▷ Un minimum de 3 disciplines artistiques différentes devront être explorées.
- ▷ Des travaux issus d'une pratique artistique personnelle sont attendus, il est toutefois possible d'ajouter des travaux issus d'une pratique artistique encadrée dans le milieu scolaire.
- ▷ Les travaux devront être accompagnés de commentaires destinés à expliquer le résultat de la démarche du·de la candidat·e.

Une épreuve écrite sous la forme d'une Note d'intention et de parcours (1 Mo max.) :

- ▷ Le récit doit tenir sur une seule page.
- ▷ Au-delà du simple parcours biographique, cette note doit permettre d'apprécier la maturité et la personnalité du·de la candidat·e.
- ▷ Elle doit exposer sa volonté d'intégrer l'éaban à travers la description d'un projet de formation artistique réfléchi. Le·la candidat·e démontre sa connaissance de l'école et de ses spécificités.
- ▷ Le texte doit également témoigner d'une curiosité active et de connaissances concrètes en matière d'histoire des arts et de la création contemporaine en développant ses propres intérêts (expositions, livres, musiques, cinéma références artistiques, œuvres marquantes, lieux de conservation,...)
- ▷ Usage de l'Intelligence Artificielle (IA) : L'usage des outils d'assistance à la rédaction est toléré uniquement s'il est explicitement mentionné et justifié par le candidat (indiquer l'outil utilisé et la part de l'IA dans le processus).

Le non-respect des consignes ou le manquement à une condition des modalités de concours conduira à l'élimination du·de la candidat·e

Critères d'évaluation du jury

Phase d'admissibilité (vaut pour 30% de la note finale)	
1. Dossier de travaux personnels artistique	2. Épreuve écrite (Note d'intention et de parcours)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aspects techniques de la réalisation des travaux présentés dans le dossier ▪ Qualités plastiques des travaux présentés dans le dossier ▪ Pertinence des commentaires écrits ▪ Diversité de médiums et de sujets dans le choix des travaux présentés dans le dossier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation entre le profil et le choix de l'enseignement supérieur artistique ▪ Bonne compréhension des contenus de la formations et de ses enjeux ▪ Connaissance et curiosité active de la culture contemporaine

Commission d'harmonisation

À l'issue de l'examen des dossiers, une commission d'harmonisation se réunit afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidat·es et de neutraliser les éventuels écarts de notation entre les jurys. Si cette évaluation complémentaire confirme le potentiel artistique et la maturité du projet, la commission peut souverainement décider de rehausser la note au seuil d'admissibilité. Au terme de ces délibérations, la commission établit la liste des candidat·es autorisé·es à se présenter à la phase d'admission. Cette liste est limitée aux 225 premier·es candidat·es ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil défini par le jury.

Envoi des convocations aux candidat·es sélectionné·es

La convocation à l'épreuve orale à distance est envoyée par voie numérique aux candidat·es admissibles, à l'adresse électronique indiquée par le·la candidat·e, à compter du 20 avril 2026.

Il appartient à chaque candidat·e de surveiller la réception de son courrier et de consulter sa boîte spam si nécessaire.

PHASE D'ADMISSION

Épreuve plastique

L'épreuve plastique consiste en la réalisation d'un travail de création original à partir de deux sujets communiqués par l'école lors de l'envoi de la convocation ; le·la candidat·e choisit le sujet qu'il·elle souhaite traiter.

Cette épreuve, réalisée en autonomie, vise à évaluer la capacité de réponse à une commande, l'inventivité et la maîtrise des moyens plastiques. Le choix de la technique est libre (dessin, peinture, volume, photographie, vidéo, installation, son, etc.).

- ▷ L'œuvre réalisée constitue le point de départ de l'entretien d'admission. Le·la candidat·e doit être en mesure d'exposer sa démarche, ses choix de matériaux et son interprétation du sujet devant le jury.
- ▷ Il lui appartient d'anticiper les éventuelles difficultés techniques et de s'exercer à la présentation de son travail en amont. Aucun dépôt préalable de fichier ne sera effectué : la présentation s'effectue en direct. L'école encourage les démarches de présentation créatives et originales, dépassant la simple monstration de photographies numériques, afin de rendre compte au mieux de la singularité du travail.
- ▷ La durée de l'entretien ne sera pas adaptée aux besoins techniques de présentation ; le·la candidat·e doit donc optimiser ses modalités d'exposition pour respecter le temps imparti.
- ▷ Le·la candidat·e présente son travail, éventuellement accompagné de documents préparatoires si ceux-ci appuient sa démonstration.

Entretien

À l'issue de la phase d'admissibilité, les candidat·es retenu·es reçoivent par courrier électronique leur convocation pour l'entretien d'admission. Pour l'année 2026, les entretiens se dérouleront sur trois jours, du 11 au 13 mai 2026.

L'entretien se déroule devant un jury composé de trois membres nommé·es par la direction dans le respect du principe de parité et de diversité dont deux enseignant·es de l'établissement. Un·e étudiant·e de l'école est associé·e au jury avec voix consultative sous réserve de la disponibilité de ce·cette dernier·ère.

L'entretien, d'une durée de 20 min (27 min. si tiers-temps) est un espace d'échange visant à évaluer la maturité du projet du candidat. Il s'articule autour de trois axes :

- ▷ Présentation de l'Épreuve Plastique : Le candidat expose le travail réalisé en autonomie selon les modalités définies précédemment. Il lui appartient de démontrer sa capacité à mettre en scène sa production de manière originale et pertinente via l'outil numérique.
- ▷ Présentation du Dossier Artistique : Le candidat argumente ses choix de médiums, ses références et l'évolution de sa pratique personnelle.
- ▷ Motivations et Culture : Le candidat expose son intérêt pour l'éaban, son projet d'études et sa curiosité pour la création contemporaine.

L'entretien se déroulant à distance, le·la candidat·e est seul·e responsable de la préparation technique de son passage. Il·elle doit anticiper la configuration de son espace et la fluidité de sa démonstration. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour pallier un défaut d'organisation technique, la capacité d'adaptation faisant partie intégrante de l'évaluation. L'entretien se déroulera sur Google Meet.

Critères d'évaluation du jury

Les épreuves ont pour objet de mesurer la motivation du·de la candidat·e, la capacité d'expression, d'analyse et d'organisation d'un discours, la curiosité et l'intérêt pour la création contemporaine.

Phase d'admission (vaut pour 70% de la note finale)	
3. Épreuve plastique	4. Épreuve orale, entretien avec le jury
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement du sujet et pertinence de la réponse plastique ▪ Qualités plastiques de la réalisation ▪ Présentation du sujet et clarté dans la présentation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Motivations à s'inscrire dans un cursus d'enseignement artistique ▪ Qualité de l'échange avec le jury (écoute, curiosité, appétence, enthousiasme) ▪ Cohérence entre le projet de la formation souhaité et l'enseignement de 1er cycle à l'éaban

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'ÉSBAN

Les étudiant·es admis·es prennent connaissance de leur admission ou non admission via Parcoursup à partir du 2 juin 2026. Il·elle répondent à la réponse de la formation selon les modalités de Parcoursup.

En cas de désistement après acceptation définitives (*“oui”*) ou acceptation sous réserve (*“oui mais”*) ils·elles doivent obligatoirement signaler au service de la scolarité de l'ésban leur décision à l'adresse mail suivante : scolarite@esba-nimes.fr

Les candidat·es ayant été reçu·es au concours d'entrée et ayant accepté définitivement la proposition d'admission à l'ésban sur Parcoursup sont inscrit·es à l'ésban et obtiennent leur carte d'étudiant·e après avoir :

- ✓ obtenu leur baccalauréat ou un titre équivalent (sauf dérogation) ;
- ✓ acquitté les droits annuels d'inscription au cursus ;
- ✓ acquitté les frais de la CVEC ;
- ✓ justifié de leur affiliation à un organisme de Sécurité sociale ;
- ✓ justifié d'une couverture de responsabilité civile (personnelle ou parentale) pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer. Cette assurance doit couvrir la totalité de l'année universitaire, elle est obligatoire pour participer aux enseignements dispensés dans les locaux ou hors des locaux de l'école.

Seul·es les étudiant·es régulièrement inscrit·es à l'ésban peuvent être accueilli·es pendant les cours et ateliers.

Lors de la finalisation de leur inscription, les candidat·es inscrit·es s'engagent formellement à avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la charte anti-discrimination et du règlement des études.

Outil d'aide aux candidat·es pour le concours d'entrée 2026

Repères et étapes de la procédure de candidature à l'ésban

